

LARO Expert-Conseil 1135 de Ploërmel Québec Qc G1S 3S1 T 418-682-6478

Addenda no 1

		Date :	Dossier du projet :
		7 juin 2024	RE24
Maître de l'ouvrage :	Ouvrage		
CCBN	Les jardins Jeanne- d'Arc		

L` objectif du projet est de redresser l'ensemble des murets de pierre du jardin et de mettre le rang supérieur de pierres sécuritaire.

- 1- La soumission doit comprendre un montant forfaitaire pour la réalisation des quantités mentionnées à la page S102. Elle doit également comprendre un prix unitaire pour l'ajout de quantité pour chacune des 4 types d'interventions. Il n'y a pas de bordereau de soumission.
- 2- La superficie de pierres brisées mentionnées a 2.1.11 à remplacer est 50 m2.
- 3- Le chantier devra être clôturé avec des clôtures métalliques solides de 8 pieds de haut recouvertes d'une toile opaque de couleur noire.
- 4- La séquence des travaux doit se faire au maximum 2 quadrants simultanément en débutant par ceux le long de la rue Laurier. Les plantations seront déplacées par le propriétaire sur une distance de 12-18 pouces de chaque côté des murs haut et bas (un rang de plantation). Il sera possible de modifier l'emplacement des plants après entente avec la cheffe jardinière ponctuellement dans un quadrant à la fois. La terre noire qui doit être évacuée du site devra être transportée et déposée derrière le garage de l'atelier. Les gicleurs sont dans la pelouse donc hors des travaux.
- 5- L'Entrepreneur doit présenter pour acceptation par le propriétaire un plan de signalisation complet de la circulation des piétons et des véhicules dans le secteur. Ce plan doit minimalement comprendre des zones d'avertissement pour les véhicules et les piétons dans toutes les directions. On doit prévoir la présence importante de piétons dans le secteur. La présence d'un signaleur est requise pour chaque sortie d'équipements du chantier. Un système d'allées balisées avec des cordes pour guider les piétons dans leur circulation en plus des affiches clairs pour leur cheminement est requis. La signalisation doit être BILINGUE.
- 6- Les pavés de pierres n'ont pas à être scellés et les joints ne sont pas à remplir. Les pierres glissantes doivent être traitées au jet de sable pour augmenter leur rugosité. Prévoir 50m2.
- 7- Les travaux peuvent débuter le 3 septembre et seront interrompus le 27 septembre à 12h00. (une projection est prévue dans la partie Ouest à 19h00 le jour même). Tous équipements et clôtures devront être évacués des lieux. Reprise des travaux 4 novembre et fin 29 novembre.
- 8- La date de dépôt des soumissions est jeudi 20 juin a 14h00.

Louis Larouche ing

OIQ 37054